**Règlement pour les tournois ASB**

* Le nombre minimum de participants est de 8 joueurs.
* La longueur minimale des matchs est de 5 points.
* Les parties se basent sur les règles de la World Backgammon Federation WBGF (règlement édition 1.3, août 2015).
* L'utilisation de pendules d'échecs est souhaitable. L'organisateur du tournoi a un droit de décision.
* Les frais de départ s'élèvent au minimum à 50.- SFr. \*
* Tous les joueurs doivent être membre de l’ASB ou acheter une carte de membre journalière pour 10.- Fr. L'organisateur est responsable de s'assurer que seuls les joueurs disposant d'une adhésion valable participent, sinon le tournoi ne sera pas pris en compte.
* Les éventuelles revenues de nouveau membres et les revenus membre journalier peuvent être remis au caissier a la fin du tournoi ou transférés sur le compte bancaire de la ASB. Un maximum de 70.- CHF pour les adhésions journalières par tournoi sont a verser à l’ASB dans les 14 jours.
* L'organisateur est responsable qu'aucun joueur ne participe sans adhésion a l’ASB, sinon le comité décide si et comment le tournoi sera jugé.
* Seuls les joueurs ayant une adhésion valable à la ASB seront listés dans le classement.\*
* Le tournois (y compris les détails) sont a publier sur le site Internet de l'ASB pendant au moins 30 jours.
* Les résultats doivent être communiqués au responsable du classement le plus rapidement possible après le tournoi. La notification comprend les informations suivantes :

 o la liste de tous les participants avec leur prénom, leur nom et leur numéro de membre

 o Identification des joueurs qui ont acheté une adhésion ou une adhésion journalière lors du tournoi.

 o Tableau complet avec indication de la longueur du match.

\* Le comité décide des exceptions.

Ce règlement remplace le règlement du 27.2.2016

 décision du comité ASB du 16.11.2021